

EUROPE DÉBOUSSOLÉE CHERCHE INDUSTRIE(S)

D'Altoe Laurent

Echo du séminaire organisé par le Cepag et le Gresea le 31 mai 2013 à Beez.

Intervenants :

- ▶ Erik Rydberg, Gresea (Groupe de recherche pour une Stratégie économique alternative)
- ▶ Jean Vandewattyne, ULB
- ▶ Bruno Bauraind, Gresea - Econosphères

En Belgique et en Europe, chaque jour apporte son lot de fermetures d'entreprises et de restructurations¹. Certains en viennent à se poser la question de la place de la politique industrielle sur le vieux continent. Après avoir tenu un premier colloque sur la désindustrialisation en novembre 2012². Le Gresea et la Cepag ont « remis le couvert » avec ce colloque consacré plus spécifiquement aux politiques industrielles actuelles en Europe.

Erik Rydberg rappelle tout d'abord une évidence : sans une industrie performante, rien ne fonctionne en matière de recherche et développement. Or, malgré ce constat, on note un recul sans précédent des investissements dans le domaine industriel. A tel point que la France, pour ne citer que cet exemple, serait à l'heure actuelle un des pays les plus désindustrialisés d'Europe. Cet investissement en berne est à mettre en relation avec les « returns » sur investissements de plus en plus importants exigés par les actionnaires. Cette tendance lourde correspond en fait au phénomène de financiarisation de l'économie. Conséquence : entre 1980 et 2007, près de 36% des effectifs de l'industrie se sont évaporés. Pourtant, rappelle Erik Rydberg, une industrie même en pleine déconfiture représente encore 35 à 40% de notre PIB.

Pour couronner le tout, les entreprises sont de plus en plus dans les mains avides de quelques grands groupes economico-financiers qui pensent surtout à investir à l'étranger. Un chiffre parmi d'autres : en 1990, les investissements directs à l'étranger (IDE) ne représentaient que 7,8% de l'investissement industriel total. Aujourd'hui, ces IDE représentent 34,5%... On devient donc de plus en plus dépendant des exportations et ce, au détriment du marché intérieur. Mais il faut

¹ Pour s'en convaincre, si besoin était, voir l'article « 6720 emplois perdus en 6 mois », Le Soir, 06/08/2013, pp 1,2 et 3.

² Voir à ce sujet la note CEPAG sur ce colloque

(http://www.cepag.be/sites/default/files/publications/desindustrialisation_-_9.042_s.pdf)

cependant garder à l'esprit qu'une croissance de la zone euro dépendant essentiellement des exportations est un mythe qui n'en finit pas de faire des ravages.³

Derrière ces constats pointe aussi la possibilité de renationaliser des industries menacées tout en axant la production sur les besoins des marchés intérieurs. Une idée à suivre...

Cycles implacables

Jean Vandewattyne insiste, quant à lui, sur la temporalité du sujet abordé lors de ce colloque. En effet, les cycles économiques sont clairement identifiables.

De la fin de la guerre au début des années 80, on peut considérer que l'Etat social, porté par une politique keynésienne⁴ efficace fait plutôt bon ménage avec le capitalisme industriel. Mais ensuite, les grandes institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale...) ont commencé à discréditer l'Etat social. La plupart des pays occidentaux emboîtent le pas et réduisent l'intervention de l'Etat tout en privatisant des pans entiers de leurs économies. Parallèlement, le capitalisme mue lui aussi en se financiarisant de plus en plus et en devenant de moins en moins régulé. Conséquence : dès le milieu des années 80, l'Etat social devient « actif » et se calque sur la politique friedmanienne⁵ (liberté individuelle en économie, rôle coordinateur du marché, liberté économique, rejet de l'Etat-providence...).

La politique industrielle au sens large n'échappe pas à ces mutations avec, en toile de fond, la tension qui peut se créer entre des politiques générales et des mesures plus sectorielles.

En Belgique, la décennie 80-90 voit notre paysage institutionnel changer de manière radicale : les compétences liées à l'économie passent aux Régions, tandis que notre pays commence à sentir le poids des décisions européennes en la matière.

La crise économique qui frappe l'industrie wallonne en ces périodes provoque, de la part des entités nouvellement fédérées, une réaction purement défensive. Il s'agit, dans un premier temps, d'aides sectorielles d'ailleurs très connotées d'un point de vue régional puisque la Wallonie soutiendra surtout à cette époque le verre creux et la sidérurgie, tandis que la Flandre portera son effort sur les charbonnages, la construction navale et le textile. Mais ces aides vont rapidement être disqualifiées par l'Union européenne au nom de la « libre concurrence » et de la compétitivité. Avec comme modèle de référence, l'Allemagne, et son impressionnante capacité d'innovation économique, mais ce « miracle » est couplé à un détricotage de l'Etat social et une forte augmentation de l'exclusion.

Dans cette Belgique fédéralisée, l'Etat central garde encore une faible marge d'intervention par le maintien du pouvoir d'achat et la négociation des salaires via les accords interprofessionnels (AIP). Les Régions, de leur côté, vont tenter également de mettre en place des politiques plus offensives

³ On se reportera utilement à la version intégrale de cette analyse publiée sur le site du Gresea:

<http://www.gresea.be/spip.php?article1191>

⁴ La politique de relance keynésienne est un ensemble de mesures, destinées à « doper » l'activité économique lors des périodes de faible croissance ou de récession. Dans ce processus, Keynes considère un cadre macroéconomique où l'Etat, en tant qu'acteur majeur doit, prendre des mesures incitatives visant à accroître la demande.

⁵ Voir à ce sujet l'article « *La revanche de Milton Friedman* », *Le Monde*, 14/05/01

(http://www.lemonde.fr/economie/article/2001/05/14/la-revanche-de-milton-friedman_182915_3234.html)

en tablant sur des secteurs porteurs soutenus par des « pôles de compétitivité » (Méca Tech, WagrAlim, Skywin...). Il s'agit donc bien là d'une initiative concrète face à la crise industrielle mais dont les effets demeurent encore limités. Jean Vandewattyne fait d'ailleurs remarquer à ce sujet que l'on ne retrouve pas de pôle sidérurgique. Un signe...

Que faire ?

Bruno Bauraind revient sur le concept même de « restructuration ». Il souligne que le terme signifie qu'une entreprise modifie son périmètre d'activité (licenciement, expansion, recours à la sous-traitance...). Cette modification n'est donc pas systématiquement synonyme de pertes d'emplois. Le problème est que les pertes ne sont pas compensées par la création d'éventuels nouveaux postes. Au premier trimestre 2013, on constate que dans l'Union européenne, 30.000 emplois ont été créés par des restructurations mais que 100.000 postes ont été perdus du fait de ces mêmes restructurations. En Belgique, sans surprise, c'est la métallurgie qui est la plus touchée. Les banques ont également payé un lourd tribut : *« les effectifs occupés par le secteur bancaire en Belgique poursuivent un déclin déjà observable depuis une dizaine d'années (près de 16 %), avec la perte de 10 000 emplois. Le secteur – qui représente 3 % des emplois pour 5,3 % de la masse salariale du pays – est passé de 67 700 unités en 2000 à 57 200 unités en 2011 »*⁶. Et ce n'est sans doute pas terminé.

Autre (triste) illustration de ce propos, la récente annonce de Renault en France de supprimer 7.500 emplois qualifiés d'ici 2016. S'il est vrai que dans le même temps Mac Donald's annonce la création de 4.000 postes de travail, ces derniers demeurent souvent à temps partiels et peu sûrs. C'est donc aussi la qualité de l'emploi qui s'en trouve affectée.

Enfin, les restructurations elles-mêmes ont évolué. Si elles furent relativement encadrées par les pouvoirs publics dans les années 80, ce n'est plus du tout le cas de nos jours où les restructurations sont quasi permanentes (avec la bénédiction de l'Union européenne); les pouvoirs publics n'intervenant plus que pour limiter les dégâts, quand ils le peuvent encore.

Pour contrer ces catastrophes économico-sociales, les syndicats sont à la recherche de soutiens transnationaux. Dans les années 60-70, les exemples de Saint Gobain et de Philips ont montré que des négociations collectives à l'échelle du groupe pouvaient avoir du sens. C'est dans cette philosophie que furent mis sur pied les Comités d'Entreprise européens en 1994.

Depuis les années 2000, il existe dans certaines fédérations sectorielles européennes une volonté de conclure des accords-cadres européens avec les entreprises. Mais le succès de cette stratégie dépend tout d'abord du type de restructuration : les syndicats ayant une plus grande marge de manœuvre quand il s'agit d'une fusion-acquisition que dans le cas d'un « nettoyage », ce qui vide en partie de sa substance un éventuel dialogue social européen. Constatons également, explique Bruno Bauraind, que ce type d'accord est plus facilement signé dans des cultures d'entreprises francophones et qu'il sera de meilleure qualité s'il existe un ou des Comités d'Entreprise bien installés. Enfin, un accord-cadre sera toujours obtenu plus aisément dans des entreprises à activité unique car on connaît bien son métier.

Mais ce type de concertation européenne peut entrer en contradiction avec le concept même de mobilisation syndicale forte car, trop souvent, ces accords s'accompagnent d'une

⁶ Anne Vincent : *« Restructurations et réductions d'emplois dans le secteur bancaire belge »*, Les analyses du CRISP en ligne, décembre 2012.

« responsabilisation » des organisations syndicales (une exigence de paix sociale par exemple).
L'équilibre reste donc encore à trouver...

